

Agrégation de Mathématiques

Informations complémentaires sur l'Agrégation de Mathématiques

3. Les résultats depuis 1984

Année	Admis	Nbr de postes ouverts au concours	Année	Admis	Nbr de postes ouverts au concours
1984	1	128	1998	23	400
1985	2	180	1999	21	368
1986	3	188	2000	10	300
1987	2	230	2001	16	300
1988	8	295	2002	12	320
1989	12	350	2003	17	320
1990	12	390	2004	13	321
1991	23	480	2005	21	388
1992	22	484	2006	06	290
1993	21	484	2007	11	290
1994	23	484	2008	12	252
1995	21	484	2009	07	252
1996	19	484	2010	11	263
1997	13	427	2011		288

4. Conditions pédagogiques

Tous les cours ont lieu sur le site du château Lamartine, 40, rue Lamartine à Talence (salles Girard Desargues, Jacques Hadamard, René Descartes, Henri Poincaré, Camille Jordan, Sophie Germain), à l'exception des travaux pratiques sur ordinateur qui ont lieu sur le campus universitaire une fois par semaine. Les étudiants ont à leur service une bibliothèque, un secrétariat, une imprimerie, des salles d'études, une cafétaria.

5. Report de stage et bourses d'Agrégation

Les modalités de report de stage d'agrégation pour les étudiants souhaitant poursuivre en thèse ont fait l'objet de modifications. Dans le rapport du jury de la session 2010, il est écrit : « pour la session 2011, il nous a été confirmé par le bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (DGRH B2-2) que devraient être reconduites les dispositions de la note de service 2010 -047 du 2 avril 2010 relative à l'affectation des lauréats des concours du second degré en qualité de professeurs stagiaires, notamment en ce qui concerne les reports de stages, accordés aux agrégés qui souhaitent poursuivre des études doctorales. Cependant, lorsqu'un lauréat de l'agrégation est, suite à sa demande, nommé stagiaire et affecté en académie, l'annulation de sa nomination ne peut se faire sans l'accord du recteur concerné. Notons toutefois, que le lauréat peut demander à effectuer son stage en tant qu'ATER ou Doctorant contractuel selon les modalités de la note de service ».

Ainsi, les dispositions actuelles permettent aux lauréats de l'agrégation de bénéficier d'un report de stage pour une année scolaire, renouvelable 2 fois seulement, pour entreprendre des études doctorales.

A noter que dans cette note il n'est pas précisé que la préparation au Master recherche peut correspondre à la première année de report.

Depuis 2009, les étudiants préparant le concours de l'agrégation et inscrits en Master peuvent postuler à une aide spécifique aux métiers de l'enseignement sous la seule condition de revenus : 60 000 euros RBG maximum pour la déclaration des revenus des parents.

6. Conditions d'admission à la préparation

Un dossier de candidature à la préparation à l'Agrégation externe de mathématiques est disponible au secrétariat de l'Ecole mathématique et informatique ; il sera accessible sous peu sur ce Web.

Les candidats ayant obtenu la première année du Master sont invités à retourner leur dossier (de préférence par envoi ordinaire, la délivrance des recommandés étant source de retards et de complications) au secrétariat des Agrégations de mathématiques avant le **19 juillet** pour examen en 1^{ière} commission à l'adresse ci-dessous :

**Ecole Mathématique et Informatique, secrétariat des Agrégations
à l'attention de Mme Nicole Bergerot
Château Lamartine, 40 rue Lamartine 33400 Talence**

Une 2^{ème} commission aura lieu en septembre. Les candidats concernés ou retardataires devront retourner un dossier complet au plus vite sitôt leurs résultats connus.

D'autre part, chacun doit évidemment *s'inscrire au concours de l'Agrégation externe* de mathématiques

7. Dossier de demande d'admission à la préparation

Le **dossier pédagogique** est accessible par le lien :

http://www.u-bordeaux1.fr/fileadmin/images-PDF/UFR/MI/EMI/Dossier_de_1_Agregation_2012.pdf
et à retourner avant le 19 juillet 2011.

8. Dossier de demande d'admission en Master 2 (Parcours généraliste)

Comme il est rappelé au début de la page WEB, il faut justifier de l'obtention du Master 2 lors de la publication des résultats de l'admissibilité au concours de l'Agrégation. Aussi, les étudiants qui ne sont pas en possession de ce diplôme devront s'inscrire dans le parcours généraliste du Master 2, dont le jury se réunira fin Mai.

Pour cela, ils doivent faire une préinscription en Master 2, parcours généraliste, via le logiciel APOFLUX de l'Université Bordeaux 1. **Le serveur sera ouvert le lundi 4 avril 2011.**

<https://www.apoflux-bx1.u-bordeaux.fr/etudiant/>

Une fois obtenu un numéro Apoflux, il faut compléter le dossier de préinscription administratif en

**"Master 2 de mathématiques spécialité Mathématiques Approfondies"
Parcours Généraliste**

et le retourner dans les temps qui vous seront précisés lorsque vous aurez finalisé votre préinscription sur Apoflux.

Lien de la formation

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/formations-2011-2015/master-sciences-technologies-sante/oxcs-formation/diplome/BX1-PROG39092/BX1-PROG39092.html>